

**2AELEC**  
**Société à responsabilité limitée à associé unique**  
**au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 61 Avenue Lieutenant Jean Toucas**  
**83260 LA CRAU**

**RCS TOULON 949 686 836**

<p><b>PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE</b> <b>DU 30/12/2023</b></p>
--

L'an 2023,  
Le 30/12,  
A 18 h.

**L'associé unique :**

M. Azzaddine ALLAOUI,

**Détenant la totalité des parts sociales de la société 2AELEC et Gérant.**

L'associé unique doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de la date de clôture du premier exercice comptable,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique décide de modifier la date de clôture du 1<sup>er</sup> exercice comptable de la société initialement prévue au 31/12/2023, pour être fixée au 31/12/2024.

**DEUXIEME DECISION**

L'associé unique décide en conséquence de l'adoption de la résolution précédente, de modifier l'article 14 - EXERCICE SOCIAL des statuts comme suit ;

**ARTICLE 14 - EXERCICE SOCIAL**

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Le premier exercice commencera à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés et aura pour date de clôture le 31/12/2024.

### **TROISIEME DECISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

---

**Associé unique – Gérant**  
M. Azzaddine ALLAOUI

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping strokes, including a prominent vertical line and a horizontal line crossing it.